

Fonds d'obligations à escompte

Objectif 2026 RP

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS
31 décembre 2024

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

États financiers annuels audités – 31 décembre 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État de la situation financière	4
État du résultat global	5
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6
Tableau des flux de trésorerie	7
Annexe du portefeuille	8
Notes annexes	10

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du
Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 4 janvier 2024 au 31 décembre 2024, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 4 janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

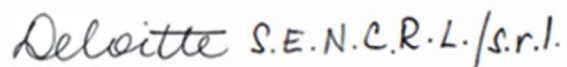
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in dark ink, reading "Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l." in a cursive script.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 27 mars 2025

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

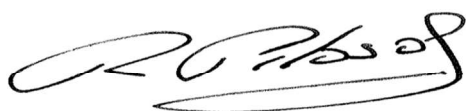
État de la situation financière

Au 31 décembre

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	2024
	\$
Actif	
Actifs courants	
Placements à la juste valeur	555 193 148
Intérêts à recevoir	1 285 407
Actifs liés aux instruments dérivés	1 149 251
Trésorerie	47 211
Montant à recevoir à la vente de placements	2 055
Total de l'actif	557 677 072
Passif	
Passifs courants	
Frais de gestion à payer (note 8)	207 195
Frais d'exploitation à payer (note 8)	38 328
Passifs liés aux instruments dérivés	7 481
Total du passif	253 004
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	557 424 068
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	
Catégorie A	2 146 654
Catégorie E	19 875 910
Catégorie F	78 876 283
Catégorie H	423 349 473
Catégorie A-\$ US	367 544
Catégorie E-\$ US	3 671 262
Catégorie F-\$ US	8 186 948
Catégorie H-\$ US	20 949 994
	557 424 068
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	
Catégorie A	10,39
Catégorie E	10,40
Catégorie F	10,40
Catégorie H	10,41
Catégorie A-\$ US	10,40 \$ US
Catégorie E-\$ US	10,42 \$ US
Catégorie F-\$ US	10,41 \$ US
Catégorie H-\$ US	10,41 \$ US

Approuvé par le fiduciaire, RP Investment Advisors LP



Chef de la direction
RP Investment Advisors LP
Par son associé commandité, RP Investment Advisors GP Inc.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

État du résultat global

Pour la période allant du 4 janvier 2024 au 31 décembre 2024
(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	2024
	\$
Produits	
Produits d'intérêts à des fins de distribution	3 440 945
Variation de la juste valeur des placements, des instruments dérivés et de la trésorerie	(9 993 709)
Profits nets (pertes nettes) réalisés	32 561 199
Variation nette des profits (pertes) latents	26 008 435
Total des produits	
Charges	
Frais de gestion (note 8)	1 845 728
Frais d'exploitation (note 8)	344 320
Charges du Fonds (note 8)	13 012
Total des charges	2 203 060
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 805 375
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie A	72 818
Catégorie E	568 092
Catégorie F	3 103 352
Catégorie H	16 856 978
Catégorie A-\$ US	29 667
Catégorie E-\$ US	354 553
Catégorie F-\$ US	704 145
Catégorie H-\$ US	2 115 770
	23 805 375
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	
Catégorie A	0,50
Catégorie E	0,51
Catégorie F	0,52
Catégorie H	0,54
Catégorie A-\$ US	0,50 \$ US
Catégorie E-\$ US	0,51 \$ US
Catégorie F-\$ US	0,53 \$ US
Catégorie H-\$ US	0,54 \$ US

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période allant du 4 janvier 2024 au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Catégorie A	Catégorie E	Catégorie F	Catégorie H	Catégorie A-\$ US	Catégorie E-\$ US	Catégorie F-\$ US	Catégorie H-\$ US	2024 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	72 818	568 092	3 103 352	16 856 978	29 667	354 553	704 145	2 115 770	23 805 375
Distributions aux porteurs de parts rachetables attribuables aux éléments suivants :	(3 358)	(33 445)	(234 394)	(1 396 022)	(663)	(8 071)	(19 514)	(74 254)	(1 769 721)
Produits nets tirés des placements									
Transactions sur parts rachetables									
Produit de l'émission de parts rachetables	9 468 884	14 453 443	181 925 936	366 230 292	437 758	3 742 359	15 957 175	24 915 025	617 130 872
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 307	30 722	144 791	326 764	636	8 055	13 455	24 870	551 600
Rachat de parts rachetables	(287 811)	(1 094 227)	(10 376 434)	(55 510 368)	(1 096)	(219 000)	(5 042 117)	(9 763 005)	(82 294 058)
Transferts entrants (sortants)	(7 106 186)	5 951 325	(95 686 968)	96 841 829	(98 758)	(206 634)	(3 426 196)	3 731 588	-
	2 077 194	19 341 263	76 007 325	407 888 517	338 540	3 324 780	7 502 317	18 908 478	535 388 414
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 146 654	19 875 910	78 876 283	423 349 473	367 544	3 671 262	8 186 948	20 949 994	557 424 068
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 146 654	19 875 910	78 876 283	423 349 473	367 544	3 671 262	8 186 948	20 949 994	557 424 068

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période allant du 4 janvier 2024 au 31 décembre 2024
(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	2024
	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 805 375
Ajustements au titre des éléments suivants :	
(Profits nets) pertes nettes réalisés sur les placements	(3 743 670)
Variation nette des (profits) pertes latents sur les placements	(31 270 725)
Achats de placements	(1 313 065 473)
Produit de la vente de placements	792 886 720
(Augmentation) diminution du montant à recevoir à la vente de placements	(2 055)
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	(1 285 407)
(Augmentation) diminution des actifs liés aux instruments dérivés	(1 149 251)
Augmentation (diminution) des passifs liés aux instruments dérivés	7 481
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	207 195
Augmentation (diminution) des frais d'exploitation à payer	38 328
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(533 571 482)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	617 130 872
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(82 294 058)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(1 218 121)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	533 618 693
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de la période	47 211
Trésorerie au début de la période	—
Trésorerie à la fin de la période	47 211
Informations supplémentaires	
Intérêts reçus	2 155 538

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description du titre	Monnaie locale	Coût moyen (produit) (\$)	Juste valeur (\$)	%
POSITIONS ACHETEUR					
Titres de créance à long terme					
3 000 000	AMERICAN TOWER CORP 1,45 % 15/09/2026	\$ US	3 946 389	4 078 523	0,73 %
13 295 000	AT&T INC 0,25 % 04/03/2026	€	18 260 702	19 257 037	3,45 %
2 230 000	ATHENE GLOBAL FUNDING 144A 1,73 % 02/10/2026	\$ US	2 738 816	3 037 698	0,54 %
3 280 000	ATHENE GLOBAL FUNDING REGS 1,73 % 02/10/2026	\$ US	4 009 690	4 468 004	0,80 %
13 565 000	ATHENE GLOBAL FUNDING EMTN 0,366 % 10/09/2026	€	18 307 264	19 375 790	3,48 %
19 650 000	AVIATION CAPITAL GROUP 1,95 % 20/09/2026	\$ US	24 766 506	26 832 417	4,82 %
19 240 000	AVOLON HOLDINGS FNDG LTD 2,125 % 21/02/2026	\$ US	24 213 536	26 763 007	4,81 %
3 700 000	BANCO SANTANDER SA 0,3 % 04/10/2026	€	5 083 341	5 286 829	0,95 %
11 020 000	BANCO SANTANDER SA 1,849 % 25/03/2026	\$ US	13 783 754	15 255 400	2,74 %
16 040 000	BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE 0,125 % 04/09/2026	€	22 079 093	22 916 013	4,11 %
18 600 000	BNP PARIBAS 0,125 % 04/09/2026	€	25 493 730	26 457 919	4,75 %
18 785 000	COMCAST CORP 0 % 14/09/2026	€	25 381 558	26 744 016	4,81 %
19 110 000	CROWN CASTLE INC 1,05 % 15/07/2026	\$ US	23 534 211	25 962 607	4,66 %
25 800 000	GM FINANCIAL CAD 1,75 % 15/04/2026	\$ CA	24 136 988	25 233 948	4,53 %
18 815 000	HIGHLAND HOLDINGS SARL 0,318 % 15/12/2026	€	25 404 553	26 730 124	4,80 %
6 370 000	HYUNDAI CAPITAL AMERICA 144A 1,5 % 15/06/2026	\$ US	7 875 609	8 720 510	1,56 %
8 520 000	HYUNDAI CAPITAL AMERICA REGS 1,5 % 15/06/2026	\$ US	10 512 030	11 663 853	2,09 %
17 901 000	MIZUHO FINANCIAL GROUP 0,184 % 13/04/2026	€	24 650 913	25 822 188	4,63 %
18 470 000	NATWEST MARKETS PLC 0,125 % 18/06/2026	€	25 161 945	26 499 382	4,75 %
7 950 000	ONTARIO POWER GENERATION 1,17 % 22/04/2026	\$ CA	7 429 808	7 757 769	1,39 %
17 699 000	PHILIP MORRIS INTL INC 0,125 % 03/08/2026	€	23 984 298	25 318 349	4,54 %
18 650 000	SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0,05 % 03/09/2026	€	25 139 104	26 558 206	4,76 %
16 630 000	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 0,25 % 16/07/2026	€	23 135 069	23 849 580	4,28 %
18 230 000	UBS AG LONDON 0,01 % 31/03/2026	€	24 981 723	26 249 530	4,71 %
440 000	UBS AG LONDON 0,01 % 29/06/2026	€	595 677	629 759	0,11 %
17 910 000	UNIVERSAL HEALTH SVCS 1,65 % 01/09/2026	\$ US	23 658 762	24 383 545	4,37 %
14 750 000	VMWARE LLC 1,4 % 15/08/2026	\$ US	18 201 525	20 092 819	3,60 %
18 565 000	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0,375 % 20/07/2026	€	25 321 871	26 599 461	4,77 %
6 600 000	VONOVIA SE 0,625 % 09/07/2026	€	9 029 517	9 533 276	1,71 %
			510 817 982	542 077 559	97,25 %
Titres de créance à court terme					
13 119 000	BON DU TRÉSOR CANADIEN 0 % 03/01/2025	\$ CA	13 104 441	13 115 589	2,35 %
			13 104 441	13 115 589	2,35 %
Total des placements positions acheteur au 31 décembre 2024			523 922 423	555 193 148	99,60 %
Total des placements au 31 décembre 2024				555 193 148	99,60 %
Trésorerie				47 211	0,01 %
Profits (pertes) latents sur les contrats de change à terme				1 141 770	0,20 %
Autres actifs, moins les passifs				1 041 939	0,19 %
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				557 424 068	100,00 %

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Contrats de change à terme									
Contrepartie	Date de règlement		Valeur nominale		Valeur nominale		Taux du contrat	Taux du marché	Profits (pertes) latents (\$)
NORTHERN TRUST CORP	09/01/2025	ACHAT	766 000 €	VENTE	1 142 481 \$ CA		1,491	1,489	(1 657)
NORTHERN TRUST CORP	02/01/2025	ACHAT	704 000 \$ US	VENTE	1 013 338 \$ CA		1,439	1,438	(1 240)
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	06/01/2025	ACHAT	236 152 867 \$ CA	VENTE	158 017 000 €		1,494	1,489	815 788
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13/01/2025	ACHAT	103 676 678 \$ CA	VENTE	69 395 000 €		1,494	1,489	323 920
NORTHERN TRUST CORP	10/01/2025	ACHAT	22 046 311 \$ CA	VENTE	15 343 000 \$ US		1,437	1,437	(4 584)
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27/01/2025	ACHAT	117 266 765 \$ CA	VENTE	81 641 000 \$ US		1,436	1,436	9 543
									1 141 770

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1 Information générale

Le Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable créée en vertu des lois de la province de l'Ontario le 4 janvier 2024. L'adresse du siège social du Fonds est le 39 Hazelton Avenue, Toronto (Ontario).

L'objectif principal du Fonds consiste à dégager des rendements ajustés en fonction du risque stables, en termes absolus, sous forme de dividendes, de produits d'intérêts et de gains en capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres de créance de sociétés de qualité supérieure et dans des titres assimilables à des titres de créance, dont les échéances sont essentiellement de moins de 3 ans, et qui visent la préservation du capital. Le Fonds compte mettre en œuvre cet objectif pendant une période limitée et sera dissous vers le 31 décembre 2026 ou à une autre date moyennant la remise d'un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts (la « date de dissolution »).

Les activités de placement du Fonds sont gérées par RP Investment Advisors LP (le « gestionnaire de placement »), situé au 39 Hazelton Avenue, Toronto (Ontario), alors que son administration est déléguée à Apex Fund Services Ltd. (l'« administrateur »). Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire de placement.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le fiduciaire le 25 mars 2025.

2 Informations significatives sur les méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Mode de présentation

Ces états financiers ont été dressés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »).

Un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des parts du Fonds est présenté dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période close le 31 décembre 2024, incluant les changements liés aux flux de trésorerie et changements sans contrepartie de trésorerie.

Les pages suivantes présentent un sommaire des principales conventions comptables suivies par le Fonds pour la préparation des états financiers.

a) Devises

Monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds

Les éléments inclus dans les états financiers du Fonds sont évalués dans la monnaie reflétant le mieux le principal environnement économique où le Fonds exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers du Fonds sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Conversion des devises

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle du Fonds au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations. Les actifs et les passifs étrangers libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Le profit et la perte de change découlant de la conversion d'éléments libellés en devises sont présentés à l'état du résultat global. Le profit (la perte) de change afférent aux actifs financiers et aux passifs financiers à la JVRN est présenté à titre de profit net (perte nette) réalisé et de variation nette du profit (perte) latent sur les placements, instruments dérivés et trésorerie dans l'état du résultat global. Les profits (pertes) de change sur les actifs financiers et les passifs financiers autres que ceux classés à la JVRN sont présentés dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents dans l'état du résultat global.

b) Actifs financiers et passifs financiers

Classement

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance et des fonds d'investissement à capital variable en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur rendement reposent sur la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Le Fonds n'a pas utilisé l'option permettant de désigner irrévocablement tout titre de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVAERG »). Ces actifs financiers sont donc obligatoirement évalués à la JVRN.

Les actifs ou les passifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés que le Fonds gère ensemble et qui présentent un profil récent de prise de profits à court terme.

Tous les dérivés et les positions vendeur sont classés dans cette catégorie et sont obligatoirement évalués à la JVRN.

Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les achats et les ventes de placements sont normalement comptabilisés à la date de négociation, soit la date à laquelle le Fonds s'engage à effectuer l'achat ou la vente du placement. Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur.

Tous les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière au moment où le Fonds devient une partie aux obligations contractuelles de l'instrument en question. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie du placement a expiré ou quand le Fonds a transféré pratiquement tous les risques et les avantages inhérents à sa propriété. Ainsi, les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Le coût des placements repose sur le coût moyen pondéré des placements. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements, y compris le profit ou la perte de change y afférent, sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont évalués à leur juste valeur. Les profits et les pertes découlant de la fluctuation de la juste valeur sont présentés dans l'état du résultat global au cours de la période où ils sont survenus.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des valeurs négociées) est fondée sur les derniers cours disponibles à 16 h (heure de l'Est) à la date de présentation de l'information financière et sur la moyenne des cours acheteur et vendeur pour les titres à revenu fixe. Lorsque le cours à 16 h ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, l'administrateur, en consultation avec le gestionnaire de placement, détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur selon les pratiques ayant cours dans le secteur.

Un marché actif est un marché sur lequel les transactions relatives à un actif ou à un passif se déroulent selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir des renseignements sur les prix sur une base continue.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de diverses techniques d'évaluation. Le Fonds a recours à une gamme de méthodes et pose des hypothèses en fonction de la conjoncture boursière prévalant à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent la comparaison avec des opérations récentes sans lien de dépendance et avec d'autres instruments très similaires, des analyses de la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation du prix des options de même que d'autres techniques d'évaluation fréquemment utilisées par les intervenants du marché, le tout en tirant le maximum des données du marché et en s'appuyant le moins possible sur des éléments propres à une entité donnée.

c) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme conclus par le Fonds sont des ententes financières visant l'achat ou la vente, à une date ultérieure, d'un montant précis d'une devise sous-jacente à un prix convenu. La juste valeur de ces contrats représente le profit ou la perte qui serait comptabilisé si, à la date d'évaluation, la position était liquidée ou expirée, et elle est présentée à titre de profit ou de perte latent. Lorsque les contrats de change à terme sont liquidés ou viennent à expiration, les profits et les pertes sont réalisés et inscrits à titre de profit net (perte nette) réalisé dans l'état du résultat global.

d) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière si l'entité détient un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

e) Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts détenus auprès d'institutions financières.

f) Opérations sur placements et produits tirés des placements

Les placements du Fonds comprennent les opérations boursières traitées jusqu'à 13 h durant les jours ouvrables de la période. Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés à la date de la transaction.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les produits d'intérêts (les charges d'intérêts pour les placements vendus à découvert) sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividendes, au montant brut.

Les intérêts à recevoir sont présentés séparément dans l'état de la situation financière selon le taux d'intérêt indiqué de l'instrument en question. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les produits tirés des placements et les dividendes ainsi que les profits ou pertes nets réalisés et latents sont répartis au prorata entre chaque catégorie de parts selon la valeur respective de l'actif net de chaque catégorie par rapport à l'actif net total du Fonds.

g) Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers, y compris les montants à recevoir à la vente de placements et les intérêts à recevoir, sont évalués au coût ou au coût amorti. Ces actifs sont de courte durée par nature et leur coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes en ce qui a trait à ces actifs à un montant équivalent aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes à un montant équivalent aux pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois. Compte tenu de la nature à court terme des créances clients et de la grande qualité de crédit, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

De même, les autres passifs financiers, y compris les frais de gestion à payer et les frais d'exploitation à payer, sont évalués au coût ou au coût amorti. Ces passifs sont de courte durée par nature et leur coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

h) Coût des placements, placements vendus à découvert et frais d'emprunt

Le coût des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur représente le montant versé (ou le produit reçu) pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille.

i) Parts rachetables

Le Fonds émet des parts qui sont rachetables à la demande du porteur et qui ne donnent pas des droits identiques. Ces parts sont classées en passifs financiers. Les parts rachetables peuvent être remises au Fonds en tout temps contre un montant en trésorerie correspondant à une part proportionnelle de l'actif net du Fonds attribuable à la catégorie de part concernée.

Les parts rachetables sont comptabilisées au montant de rachat qui est à payer à la date de l'état de la situation financière, si le porteur de parts a exercé son droit de remettre ses parts au Fonds. Les parts rachetables sont émises et rachetées à la demande du porteur à un prix basé sur l'actif net par part du Fonds à la date de la transaction. L'actif net par part se calcule en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie par le nombre total de parts rachetables en circulation de la catégorie concernée.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

j) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé à la clôture des bureaux à chaque date d'évaluation et représente l'actif net attribuable à chaque catégorie de parts divisé par le nombre respectif de parts en circulation. Chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte est une date d'évaluation.

k) Normes IFRS de comptabilité publiées mais non encore adoptées

Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle Norme IFRS de comptabilité 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations, et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à la Norme IFRS de comptabilité 9 *Instruments financiers* et à la Norme IFRS de comptabilité 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers.

3 Jugements comptables importants et principales sources d'incertitude relative aux estimations

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire de placement doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience antérieure ainsi que sur divers autres facteurs considérés comme étant pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement. Les changements apportés aux estimations comptables sont comptabilisés au cours de la période où l'estimation est révisée si le changement n'a des répercussions que sur cette période, ou au cours de cette période et des périodes futures si ce changement a des incidences sur la période courante et les périodes futures.

Les paragraphes qui suivent présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le gestionnaire de placement exerce son jugement pour sélectionner une technique d'évaluation adéquate lorsque le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée en ayant recours à une gamme de méthodes et le gestionnaire de placement retient des hypothèses en fonction de la conjoncture boursière prévalant à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation comprennent le recours à des sources indépendantes et réputées en matière d'évaluation des prix, à des cours de courtiers, à des évaluations de contreparties, à des transactions comparables sans lien de dépendance, à des comparaisons avec d'autres instruments très similaires, à des analyses de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à des modèles d'évaluation du prix des options de même qu'à d'autres techniques d'évaluation fréquemment utilisées par les intervenants du marché, le tout en tirant le maximum des données du marché et en s'appuyant le moins possible sur des éléments spécifiques à une entité donnée.

Présentation des parts rachetables

IAS 32 exige que les instruments remboursables au gré du porteur soient présentés au passif plutôt qu'en capitaux propres à l'état de la situation financière, à moins que certaines conditions soient respectées. « Remboursable au gré du porteur » s'entend selon IAS 32 d'un instrument qui donne droit à son porteur de le remettre à l'émetteur contre de la trésorerie ou un autre actif financier. Le Fonds distribue le revenu net et les gains en capital en trésorerie (à la demande du porteur de parts). De plus, les caractéristiques des parts rachetables et leur rang de subordination l'une par rapport à l'autre ne sont pas identiques. Par conséquent, les parts rachetables du Fonds ne satisfont pas aux conditions permettant de les classer dans les capitaux propres et elles sont classées dans les passifs financiers à l'état de la situation financière.

4 Risques financiers

Compte tenu de la nature de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers, dont le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change), le risque de crédit, le risque de liquidité.

Le Fonds est aussi exposé à des risques opérationnels, comme le risque lié à la garde. Le risque lié à la garde désigne le risque de pertes lié aux placements placés en garde en raison de l'insolvabilité ou de la négligence d'un courtier de premier ordre ou d'un dépositaire. Bien que le Fonds dispose d'un cadre juridique approprié pour limiter le risque de perte de la valeur des placements détenus par une contrepartie ou un dépositaire, la capacité du Fonds à transférer ses placements pourrait être compromise en cas de défaillance.

Le programme de gestion du risque global du gestionnaire de placement vise à maximiser les rendements qui peuvent être dégagés en fonction du niveau de risque auquel le Fonds est exposé. Il tente aussi de minimiser l'incidence potentiellement négative de ces risques sur la performance du Fonds. Le gestionnaire de placement réduira le risque en ayant recours aux services de spécialistes en placement chevronnés, en élaborant une politique officielle de gestion des risques assortie de lignes directrices et de limites quant à l'exposition du Fonds à ces risques, en suivant régulièrement les positions du Fonds et les événements survenant sur le marché et en diversifiant le portefeuille de placements tout en respectant les restrictions imposées par les objectifs de placement du Fonds.

Risque de marché

Le risque de marché représente la perte potentielle qui pourrait découler de la variation de la juste valeur d'un instrument financier. Le comité de risque a établi une procédure de gestion des risques afin de surveiller constamment le risque du marché en effectuant plusieurs évaluations de la volatilité du portefeuille et en procédant à des simulations de crise visant le profit et les pertes ainsi que les effets sur le rendement d'un choc sur les taux d'intérêt et les courbes des taux.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence, sur la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers et des flux de trésorerie futurs, de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Le Fonds détient des placements assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Il détient également de la trésorerie et des placements à court terme, qui l'exposent au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt en fonction des échéances de ses placements et de sa sensibilité à un mouvement de un point de base du taux d'intérêt.

Échéance	31 décembre 2024	
	Juste valeur	Sensibilité
	\$	\$
Actifs financiers		
Moins de 2 ans	555 193 148	80 956
	555 193 148	80 956

Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire de placement assure le suivi régulier de la sensibilité globale du Fonds au taux d'intérêt, alors que le comité de risque le fait régulièrement.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur des instruments financiers varie en fonction des fluctuations des taux de change. Le Fonds investit dans des actifs financiers et passifs financiers (y compris la trésorerie et les placements) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien et réalise des profits et des pertes sur ces transactions de placement, lesquels pourraient être libellés dans une devise autre que le dollar canadien. Pour atténuer son exposition aux devises, le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture. Dans le cadre de son processus de gestion des placements, le gestionnaire de placement analyse la position en devises du Fonds.

L'exposition nette au risque de change au 31 décembre 2024 se répartit de la façon suivante en équivalence au dollar canadien :

	31 décembre 2024	
	\$ US	€
Actifs monétaires		
Placements à la juste valeur	172 156 717	338 099 954
Montant à recevoir à la vente de placements	2 055	—
Trésorerie	23 532	975
Actifs liés aux instruments dérivés	1 012 098	1 140 824
Total des actifs monétaires	173 194 402	339 241 753
Passifs monétaires		
Passifs liés aux instruments dérivés	(139 308 117)	(338 689 837)
Exposition à la catégorie \$ US	(33 175 748)	—
Total des passifs monétaires	(172 483 865)	(338 689 837)
Exposition nette	710 537	551 916
Répercussion de 10 % sur l'actif net	71 054	55 192

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Si le taux de change du dollar américain et de l'euro avait augmenté ou diminué de 10 % par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables étant égales par ailleurs, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué de 126 246 \$. Ce montant représente la meilleure estimation du gestionnaire de placement quant à la fluctuation possible des taux de change compte tenu de leur volatilité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et peuvent être facilement liquidés aux cours du marché. Rien ne garantit l'existence d'un marché adéquat pour les placements détenus par le Fonds compte tenu de la fluctuation des volumes de négociation et des cours du marché.

Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats possibles en trésorerie de parts rachetables sur une base quotidienne. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire de placement assure un suivi régulier des liquidités du Fonds. Le Fonds investit dans des instruments financiers qui ne sont pas cotés en bourse, mais qui sont négociés sur un marché hors cote. Pour faciliter la disposition des titres en temps opportun, le gestionnaire de placement achète seulement des titres négociés sur un marché hors cote qui comporte un nombre raisonnable d'intervenants. Du fait d'un suivi constant et des capacités d'emprunt, le gestionnaire de placement estime que le risque de liquidité est minime.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'un débiteur manque à ses obligations et fasse subir une perte financière aux porteurs d'obligations ou aux contreparties. La principale concentration du risque de crédit du Fonds découle de ses placements dans des titres de créance, dont la juste valeur tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. Le Fonds est également exposé au risque de crédit de la contrepartie en ce qui a trait à la trésorerie, aux placements à court terme, aux montants à recevoir de courtiers à la vente de placements et aux montants à recevoir de courtiers et autres actifs. Le gestionnaire de placement gère activement le risque de crédit. Les titres de créance et les instruments dérivés connexes détenus par le Fonds comportaient les notations suivantes :

Titres de créance par notation

Notation	31 décembre 2024	
	Juste valeur (acheteur)	Exposition nette
	\$	\$
AA	39 994 878	39 994 878
A	306 330 967	306 330 967
BBB	208 867 303	208 867 303
	555 193 148	555 193 148

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Toutes les transactions sont conclues par l'intermédiaire de membres inscrits à un organisme de réglementation reconnu et sont réglées à la livraison des titres en ayant recours aux services du dépositaire du Fonds, Northern Trust Corp. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le dépositaire a reçu le paiement. Le Fonds est également exposé au risque de crédit lié aux contreparties aux contrats de change à terme, à la trésorerie et aux placements à court terme. Le tableau ci-dessous fait état de la valeur comptable des actifs financiers au 31 décembre 2024, laquelle représente l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit.

Risque de crédit

	31 décembre 2024
	\$
Placements à la juste valeur	555 193 148
Montant à recevoir à la vente de placements	2 055
Intérêts à recevoir	1 285 407
Trésorerie	47 211
Actifs liés aux instruments dérivés	1 149 251
	<u>557 677 072</u>

Compensation et montant faisant l'objet d'accords généraux de compensation

Le tableau ci-dessous indique les actifs financiers et passifs financiers du Fonds soumis à compensation, accords généraux de compensation exécutoire et autres ententes similaires. Le tableau se présente par type d'instruments financiers. La colonne « Montant net » indique l'incidence sur l'état de la situation financière du Fonds si tous les droits de compensation étaient exercés.

	Montants compensés			Montants non compensés		
	Actifs/ passifs bruts	Actifs/ passifs bruts	Montants nets	Instruments financiers	Garantie en trésorerie	Montant net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2024						
Actifs liés aux instruments dérivés	1 149 251	—	1 149 251	—	—	1 149 251
Passifs liés aux instruments dérivés	(7 481)	—	(7 481)	—	—	(7 481)

Gestion du capital

Le capital du Fonds est représenté par l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le Fonds n'est généralement soumis à aucune restriction ni à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mises à part les exigences minimales en matière de souscription. Toutefois, en de rares occasions, les droits des porteurs de parts de demander un rachat pourraient être suspendus.

Conformément aux objectifs de placement du Fonds et aux pratiques relatives à la gestion des risques décrites, celui-ci tente d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour financer les rachats.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

5 Évaluation de la juste valeur

Les instruments financiers sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour évaluer leur juste valeur. Cette hiérarchie classe au premier rang les prix cotés non ajustés et au dernier rang, les données d'entrée non observables. Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un instrument financier, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données d'entrée significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – prix cotés non ajustés publiés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs;

Niveau 2 – données d'entrée concernant l'actif et le passif, autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 – données d'entrée sur les actifs ou passifs qui ne s'appuient pas sur des données observables du marché.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs.

31 décembre 2024				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Obligations	–	555 193 148	–	555 193 148
Actifs liés aux instruments dérivés	–	1 149 251	–	1 149 251
Total	–	556 342 399	–	556 342 399
Passifs financiers				
Passifs liés aux instruments dérivés	–	(7 481)	–	(7 481)
Total	–	(7 481)	–	(7 481)

Les placements dont la valeur est basée sur les prix cotés sur des marchés actifs et qui, par conséquent, font partie du niveau 1, regroupent les actions inscrites négociées activement, les instruments dérivés négociés en bourse et certaines obligations souveraines de l'extérieur des États-Unis. Le Fonds ne fait aucun ajustement au prix coté de ces instruments financiers.

Sont classés dans le niveau 2 les instruments financiers négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais dont la valeur repose sur les prix cotés des marchés, des cotations de courtiers ou d'autres sources s'appuyant sur des données observables. Ces instruments regroupent des obligations de sociétés de catégorie investissement, certaines obligations souveraines de l'extérieur des États-Unis, et des instruments dérivés négociés sur un marché hors cote. Comme les placements de niveau 2 incluent les positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs ou qui sont soumises à des restrictions de transfert, il peut y avoir lieu d'ajuster leur évaluation pour tenir compte de problèmes de transfert. Dans ces cas, les évaluations sont généralement basées sur les informations disponibles sur le marché.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les obligations comprennent principalement des obligations d'État et de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles tenant compte de données, comme l'évolution de la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et la volatilité. Comme les données qui sont importantes à l'évaluation sont généralement observables, les obligations et les placements à court terme du Fonds sont classés dans le niveau 2. Aucun placement n'a été classé au sein du niveau 3 au cours de la période et il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 3 et les niveaux 1 et 2 au cours de la période close le 31 décembre 2024. Les tableaux ci-dessous font état de la valeur comptable des instruments financiers du Fonds par catégorie au :

	31 décembre 2024		
	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs/passifs financiers au coût amorti	Total
	\$	\$	\$
Actif selon l'état de la situation financière			
Placements à la juste valeur	555 193 148	—	555 193 148
Montant à recevoir à la vente de placements	—	2 055	2 055
Intérêts à recevoir	—	1 285 407	1 285 407
Trésorerie	—	47 211	47 211
Actifs liés aux instruments dérivés	1 149 251	—	1 149 251
Total	556 342 399	1 334 673	557 677 072
Passif selon l'état de la situation financière			
Passifs liés aux instruments dérivés	7 481	—	7 481
Frais de gestion à payer	—	207 195	207 195
Frais d'exploitation à payer	—	38 328	38 328
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	557 424 068	557 424 068
Total	7 481	557 669 591	557 677 072

6 Impôt sur le revenu et distributions

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur son revenu net, y compris les gains en capital nets réalisés imposables pour l'année d'imposition, lesquels sont versés ou payables aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Cela dit, toute tranche du revenu imposable du Fonds et de ses gains en capital nets réalisés qui n'est pas versée ou payable aux porteurs de parts est imposable entre les mains du Fonds. Le Fonds recouvre habituellement les impôts sur les gains en capital nets réalisés et sur le revenu imposable qui sont impayés ou payables, selon les dispositions de remboursement de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois fiscales provinciales, à mesure que les rachats sont effectués. De façon générale, le Fonds a l'intention de distribuer la totalité du revenu net et suffisamment de gains en capital nets réalisés pour ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu. Les distributions versées ou payables aux porteurs de parts dépassant le revenu net du Fonds aux fins de l'impôt sur le revenu représentent un remboursement du capital des porteurs de parts. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que les porteurs de parts aient choisi de recevoir les distributions en trésorerie. Ces dividendes et distributions sont réinvestis à la valeur de l'actif net par part de la catégorie concernée à la date de la distribution ou des dividendes.

Au cours de la période close le 31 décembre 2024, le Fonds a effectué des distributions d'un montant de 1 769 721 \$. Le Fonds a versé un montant de 1 218 121 \$ au titre de distributions en trésorerie et a réinvesti un montant de 551 600 \$.

Au 31 décembre 2024, le Fonds avait des pertes en capital pouvant être reportées de 5 634 990 \$ et ne disposait d'aucune perte autre qu'en capital pour compenser l'impôt futur.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

7 Parts émises et en circulation

Parts émises et variation des parts détenues

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories et un nombre illimité de parts dans chaque catégorie. Les parts du Fonds sont offertes en huit catégories différentes.

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition au dollar canadien.

Les parts de catégorie E sont offertes à tous les investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition au dollar canadien et qui détiennent plus de 100 000 \$ en parts du Fonds.

Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition au dollar canadien, qui sont inscrits à un programme de compte intégré ou de services contre rémunération parrainé par un courtier et qui sont soumis à des frais établis en fonction de l'actif plutôt qu'une commission sur chaque transaction.

Les parts de catégorie H sont offertes à tous les investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition au dollar canadien et qui détiennent plus de 100 000 \$ en parts du Fonds. Les parts de catégorie H comportent un placement minimal plus élevé et des frais de gestion moins élevés à ceux des parts de catégorie F, mais elles ont par ailleurs les mêmes caractéristiques que ces parts.

Les parts de catégorie A-\$ US, les parts de catégorie E-\$ US, les parts de catégorie F-\$ US et les parts de catégorie H-\$ US sont aussi disponibles et sont offertes de la même manière que les parts de catégorie A, les parts de catégorie E, les parts de catégorie F et les parts de catégorie H, respectivement, et sont identiques à tous les autres égards, à l'exception qu'elles s'adressent aux investisseurs qui investissent et paient des distributions en dollars américains, et qu'elles sont rachetables en dollars américains.

	Nombre de parts				31 décembre 2024	
	Début de la période	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	Transferts entrants (sortants)	Fin de la période
Catégorie A	–	934 631	226	(28 053)	(700 220)	206 584
Catégorie E	–	1 427 771	3 009	(107 189)	587 798	1 911 389
Catégorie F	–	18 092 150	14 230	(1 015 696)	(9 508 734)	7 581 950
Catégorie H	–	36 447 584	32 059	(5 431 160)	9 618 091	40 666 574
Catégorie A-\$ US	–	32 044	46	(79)	(7 437)	24 574
Catégorie E-\$ US	–	274 057	575	(15 018)	(14 571)	245 043
Catégorie F-\$ US	–	1 155 286	961	(361 020)	(248 040)	547 187
Catégorie H-\$ US	–	1 818 472	1 779	(690 312)	270 137	1 400 076
Total	–	60 181 995	52 885	(7 648 527)	(2 976)	52 583 377

Souscriptions

Les souscriptions seront traitées chaque jour d'ouverture de la Bourse de Toronto (chaque « date de transaction »). Les demandes d'achat reçues avant 16 h (heure de l'Est) n'importe quel jour d'évaluation seront traitées en fonction du prix des parts calculé plus tard ce jour-là. Sinon, les demandes seront traitées selon l'évaluation des parts du jour d'évaluation suivant. Il se peut que les demandes soient traitées plus tôt lorsqu'il s'agit d'une journée où les banques ne sont pas ouvertes dans la ville de Toronto, ou lors de toute autre journée qui représente un jour férié dans cette ville. Les demandes reçues après cette fermeture anticipée seront traitées le jour d'évaluation suivant. À la discrétion du gestionnaire de placement, le Fonds pourrait suspendre les nouvelles souscriptions de parts du Fonds.

Fonds d'obligations à escompte Objectif 2026 RP

Notes annexes

Au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Rachats

Les demandes de rachat reçues avant 16 h (heure de l'Est) n'importe quel jour d'évaluation seront traitées en fonction du prix des parts calculé plus tard ce jour-là. Sinon, les demandes seront traitées selon l'évaluation des parts du jour d'évaluation suivant. Il se peut que les demandes soient traitées plus tôt lorsqu'il s'agit d'une journée où les banques ne sont pas ouvertes aux affaires dans la ville de Toronto, ou lors de toute autre journée qui représente un jour férié dans cette ville. Les demandes reçues après cette fermeture anticipée seront traitées le jour d'évaluation suivant. Dans certaines circonstances, le Fonds pourrait suspendre les rachats.

8 Transactions entre parties liées

Frais de gestion

En contrepartie des services qu'il offre au Fonds, le gestionnaire de placement reçoit des frais de gestion payables par le Fonds. Les frais de gestion varient pour chaque catégorie de parts. Ils sont calculés et comptabilisés quotidiennement en fonction d'un pourcentage de la valeur de l'actif net des parts des catégories du Fonds, majorés des taxes applicables, et exigibles le dernier jour de chaque mois.

Le taux des frais de gestion annuel de chaque catégorie de parts s'établit comme suit :

- Catégorie A et catégorie A-\$ US – 0,70 % par an
- Catégorie E et catégorie E-\$ US – 0,60 % par an
- Catégorie F et catégorie F-\$ US – 0,45 % par an
- Catégorie H et catégorie H-\$ US – 0,35 % par an

Les frais de gestion applicables à la période close le 31 décembre 2024 totalisaient 1 845 728 \$, dont un montant de 207 195 \$ à titre de frais à payer au gestionnaire de placement au 31 décembre 2024.

Frais d'exploitation

En contrepartie du paiement par le Fonds de frais d'administration à un taux fixe de 0,07 % par année, le gestionnaire de placement est responsable de toutes les charges d'exploitation du Fonds autres que certains coûts liés au Fonds décrits dans le prospectus. Les frais d'administration versés au gestionnaire de placement par le Fonds peuvent, lors d'une période donnée, être inférieurs ou supérieurs aux charges d'exploitation que le gestionnaire de placement engage pour le compte du Fonds. Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les frais de comptabilité, les honoraires juridiques et de l'auditeur, les frais et charges de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les frais de dépôt et de garde, tous les coûts et charges associés à la vente de parts, les coûts liés à l'administration, à l'exploitation et aux systèmes, les coûts d'impression et de publication des prospectus, des notices annuelles, de l'aperçu du Fonds et des documents d'information continue, les coûts de services aux investisseurs et des communications, et les droits et coûts liés aux dépôts de documents auprès des autorités de réglementation.

Les frais d'exploitation applicables à la période close le 31 décembre 2024 totalisaient 344 320 \$, dont un montant de 38 328 \$ à titre de frais à payer au gestionnaire de placement au 31 décembre 2024.

Charges liées au Fonds

Les charges liées au Fonds regroupent les frais liés aux activités du comité d'examen indépendant (le « CEI ») (y compris les coûts liés à la rémunération globale du CEI, à la tenue de réunions et les frais et honoraires de tout conseiller engagé par le comité) ou à d'autres comités consultatifs et à la conformité avec les exigences gouvernementales et réglementaires. Les honoraires du CEI sont payés d'avance. Les charges d'exploitation et les autres coûts du Fonds sont assujettis aux taxes applicables, notamment la TVH.

Les charges liées au Fonds pour la période close le 31 décembre 2024 ont totalisé 13 012 \$.